

CONTACT

MAI 2017

Vol. 35
No 11

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Nos municipalités au cœur de leur développement

Par le passé, une municipalité gérait l'aqueduc, les égouts, l'entretien des chemins, la gestion des déchets et l'urbanisme. Au cours des années, de nouvelles responsabilités se sont ajoutées : l'environnement, la gestion des cours d'eau, le logement social, le développement économique, le sport, les loisirs et culture et l'incendie.

De plus en plus, nous voyons l'implication municipale dans des projets de résidence pour personnes âgées, de garderie, de maintien de services de proximité et de cour d'école. Bien que certaines de ces activités ne soient pas obligatoires, elles deviennent nécessaires pour l'attractivité et le positionnement de notre municipalité comme lieu intéressant pour y vivre.

On peut bien regretter le temps où les gouvernements supérieurs avaient plus d'argent et prenaient toutes ces responsabilités, mais ce temps est révolu.

Investir dans le développement, c'est investir dans l'avenir.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



LE PARTAGE DE LA ROUTE, C'EST AUSSI FAIRE PLACE AUX UTILISATEURS D'AIDES À LA MOBILITÉ MOTORISÉES

Un triporteur, un quadriporteur ou un fauteuil roulant motorisé permet à de nombreuses personnes de conserver leur autonomie dans leurs déplacements.

Depuis juin 2015, un projet pilote prévoit de nouvelles règles de circulation pour les utilisateurs de ces aides à la mobilité motorisées (AMM). En même temps, ce projet pilote laisse davantage de flexibilité aux utilisateurs d'AMM dans leur choix d'itinéraire, tout en assurant un partage de la route sécuritaire entre les différents usagers de la route.

En vertu du projet pilote, il est désormais possible pour les utilisateurs d'AMM d'emprunter les trottoirs, les voies cyclables, et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement.

De plus en plus d'AMM circuleront sur la voie publique. Pour votre sécurité et celle des autres, soyez vigilant et adoptez une attitude ouverte et courtoise lors de vos déplacements.

Pour en apprendre davantage sur le projet pilote, visitez le www.transports.gouv.qc.ca

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.



Qui sommes-nous?

Les Jardins communautaires de Lessard sont situés sur la rue Lavoie, derrière la cantine ASL. Il est possible d'y louer un jardinet directement au sol ou surélevé pour 15 \$, de la fin mai à la fête de

l'Action de grâce. Les jardinets au sol mesurent 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds). Pour louer un jardinet, vous pouvez laisser votre nom et vos coordonnées au bureau municipal ou sur la feuille prévue à cet effet sur le babillard de l'épicerie.

Répartition des jardinets

C'est le mardi 30 mai de 19 h à 20 h qu'aura lieu le lancement de la saison 2017. Comme l'année dernière, nous vous attendrons à la cantine ASL pour le paiement de votre jardinet.

Conférence – Entretien général d'un potager

Une conférence aura lieu le mardi 16 mai à 19 h 30 dans une petite salle du Centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Cette année, des invités de chez Fred Lamontagne, dont Ursanne Rioux, viendront nous entretenir sur l'entretien général d'un potager. Toute la communauté est invitée à cette conférence gratuite.

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Tendence Impression

Prochaine parution : Juin 2017

Tombée des articles : 20 mai 2017

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR



Veillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 7 et 8 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au Centre communautaire situé au 3, rue Principale ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des dépliants explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts et le service de garde. Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl ou le 418 318-3635 et demandez Carole-Anne.

N.B. Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 25 \$ seront demandés pour chaque famille.



*Le rôle parental,
c'est vital!*

L'Afeas le reconnaît et vous ?

L'Afeas tient à rappeler que le mardi 4 avril se tenait la 17^e journée du travail invisible, le 1^{er} mardi d'avril étant reconnu depuis 17 ans comme la Journée du travail invisible, c'est-à-

dire tout travail non rémunéré effectué dans LA FAMILLE, ou dans LA COLLECTIVITÉ.

À noter : prochaine réunion de l'AFEAS : le mardi 16 mai, salle Réal-Lamontagne à 19 h 30

Merci, Raymonde Vandal, prés AFEAS St-Anaclet

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Vous prenez des marches avec « toutou », ce message s'adresse à vous!

Nous constatons (et cela est pire avec l'arrivée du printemps) que plusieurs propriétaires de chiens laissent sur leur passage les matières fécales de leur animal de compagnie. On en retrouve en quantité phénoménale dans les parcs municipaux (le parc Zachary-Veillet, le parc situé en arrière du bureau municipal et à la Chute Neigette). De plus, plusieurs propriétaires de terrains en bordure de la rue de la Gare et de la rue Principale se sont plaints car ils retrouvent des matières fécales laissées par des chiens circulant sur leur propriété. S'il vous plaît, faites un effort pour assurer une bonne harmonie entre chiens et citoyens dans notre belle municipalité. Chacun en sortira gagnant!

Règlement concernant les animaux #286-2002 (extrait)

Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal, est considéré comme une infraction et est prohibé; (même sur sa propre propriété).

IMPORTANT - ABRI D'HIVER - IMPORTANT

« L'installation d'un abri d'hiver est permise entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri d'hiver doit être entièrement démonté, incluant la structure. Tout abri d'hiver doit être construit de plastique, toile tissée ou de panneaux peints démontables. »

Prenez note que je serai absente du bureau les 3, 4 et 5 mai prochain. Pour de plus amples renseignements sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Au plaisir, l'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud

DERNIER RAPPEL. APRÈS IL SERA TROP TARD! BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis 2012, nous distribuons 50 barils récupérateurs d'eau par année et nous désirons en offrir encore cette année. Ceux et celles qui désirent obtenir un baril pour la somme de 25 \$ doivent téléphoner au bureau municipal pour en faire la réservation. Nous prenons les 50 premières réservations.

DERNIER RAPPEL COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX(5389).

MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER



N'oubliez pas d'assister en grand nombre au marché aux puces printanier qui se tiendra samedi le 6 mai de 9 h à 16 h au centre communautaire Régis-St-Laurent.

Le cercle de fermières local s'occupera du service de restauration.

Une multitude d'aubaines vous y attendent ! Bienvenue à tous !

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Le cercle des Fermières invite toutes les dames intéressées à assister à leur réunion mensuelle le 10 mai 2017 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Il y aura échange de boutures de plantes et une spécialiste en horticulture sera présente pour répondre à vos questions

Augustine Lavoie

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la semaine du 23 mai. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :



- Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.
- De plus, tout le matériel informatique et électronique (ordinateur, écran, imprimante, télécopieur) ne sera pas ramassé.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eau.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement **s'inscrire avant le 19 mai à 16 h 30** en composant le 418 723 2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera dès le mardi 23 mai à 8 heures par le secteur est du village, suivra ensuite le secteur ouest et le secteur de Neigette.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le 13 mai de 9 heures à 16 h à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, décapants, peinture, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

De plus, je porte à votre attention qu'il est possible en tout temps d'apporter ces résidus au lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

DÉFI ANACLOIS



La 4^e édition du défi anaclois Desjardins aura lieu le 10 juin. Les épreuves à la course de 1,4 km, 5 km, 10 km et également un 5 km à la marche seront présentées sur notre beau parcours.

Le Club Lions de Saint-Anaclet tient à promouvoir l'activité physique par cet événement et vous invite à y participer en grand nombre.

Soirée préinscription : mardi 16 mai de 17 h à 20 h

Pour plus d'information : Suivez-nous sur  Le défi anaclois,

Pierre-Luc Lavoie au 418 318-3574 ou Yann Bernier 418 318-1096

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON DE SAINT-ANACLET

143, rue Blanchette, Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0

gaepelle@cgocable.ca (418-722-7685)



La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 31^e saison le 28 mai prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ces derniers sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418-724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418-722-7685 avant le 20 mai date du repêchage.

Les parties se jouent à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45. Gaétan Pelletier, secrétaire

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

1^{ER} MAI

5 JUIN

3 JUILLET

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 455-2017 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2017-04-37 à sa séance du 3 avril 2017 d'un projet de règlement intitulé « règlement 455-2017 – modifiant le règlement de zonage 428-2014

- toiture des bâtiments à moins de 2 étages
- normes pour les haies, clôtures, murs
- inclure le lot 5 069 545 dans la zone Rb-129

tiendra une assemblée publique de consultation le 5 juin 2017 à 20 heures à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mai 2017

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2017-01 pour la propriété sise au 464 à 468, rang 4 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment d'élevage qui ne respectera pas les distances séparatrices relatives aux odeurs en milieu agricole. La distance entre l'exploitation agricole et la résidence la plus près sera de 98 mètres alors qu'elle devrait être de 135,2 mètres. Cet agrandissement déroge à l'article 17.1 du règlement de zonage numéro 428-2014.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour du mois de mai 2017.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 22 mai en raison de la **Journée des Patriotes**.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 3 avril 2017

Les élus municipaux acceptent le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Avis de motion est donné que le règlement d'emprunt 456-2017 concernant le nettoyage de la décharge de la Savane sera proposé à une prochaine séance.

Le directeur général adjoint dépose les états financiers et comparatifs au 31 mars 2017.

Les élus municipaux appuient la demande d'aide financière pour les travaux 2017 au député Harold Lebel. (Rés. 2017-04-34)

Les élus municipaux acquiescent à la demande de l'école des Sources et versent un don de 5 000 \$ par année sur une période de 5 ans pour l'aménagement de la cour d'école. (Rés. 2017-04-35)

Les élus municipaux maintiennent la marge de crédit de 500 000 \$. (2017-04-36)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 455-2017-01 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014. (Rés. 2017-04-37)

Avis de motion est donné que le règlement 457-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 429-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 458-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 428-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 459-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 426-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 460-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 427-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16 sera proposé à une prochaine séance.

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 457-2017 modifiant le plan d'urbanisme 429-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement. (Rés. 2017-04-38)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 458-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 428-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement. (Rés. 2017-04-39)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 459-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 426-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement. (Rés. 2017-04-40)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 460-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 427-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement (Rés. 2017-04-41)

Les élus municipaux acceptent le regroupement des quatre offices municipaux d'habitation de la MRC de Rimouski-Neigette. (Rés. 2017-04-42)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations au comité organisateur de la 50^e édition du carnaval de St-Anaclet.

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations pour le prix Anselme Gagné décerné à l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'anguille.

Le Conseil municipal envoie ses condoléances à la famille de monsieur Alain Lapierre, directeur général à l'occasion du décès de son beau-frère.

Le Conseil municipal envoie ses condoléances à la famille de madame Marnie Perreault, mairesse de St-Fabien à l'occasion du décès de sa mère.



Astuces pour un ménage du printemps écolo !

Avec l'arrivée du printemps vous souhaitez vous débarrasser de ce qui vous encombre? Voici quelques trucs pour faire le vide tout respectant l'environnement!

Étape 1) Donnez, vendez, échangez

Donnez une deuxième vie à tout ce qui est encore en bon état : c'est facile et ça rend service!

- ➔ Donnez ou vendez vos articles (ex. : [Facebook](#), [Kijiji](#) ou Brick à Brack)
- ➔ Donnez à des organismes de charité et de réemploi (ex. : Friperie et centre d'entraide)
- ➔ Organisez une vente de garage ou une soirée de troc entre amis

Étape 2) Attention à vos résidus dangereux !

Appareils électroniques, ampoules, peinture, huiles et piles n'ont pas leur place dans nos poubelles, car ils sont toxiques et contaminent l'environnement. Pour trouver un point de collecte près de chez vous, visitez le site :

- onenprendsoin.recyc-quebec.gouv.qc.ca
- amenez-les à l'écocentre de la Ville de Rimouski au 835 Chemin Victor Gauvin

Étape 3) Les gros rebus au régime !

Lors de la collecte des gros rebus, sachez que seul le métal est récupéré : tous les autres objets prendront directement le chemin de l'enfouissement. Pour limiter les dégats, on met donc au chemin uniquement les matières acceptées qui ne peuvent plus servir !

Sur ce, bon ménage et bon printemps!

Catherine Denis, coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-rn.ca

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT

Le club de Tir du Bas St-Laurent débute bientôt ses activités estivales, encore cette année, le site de pigeon d'argile sera ouvert tous les dimanches et tous les citoyens peuvent venir pratiquer ce sport. Sur place, armes et équipements sont prêtés gratuitement, aucun permis nécessaire, il ne manque que vous!

En devenant membre du club, vous pouvez pratiquer ce sport durant toute l'année et vous avez accès à toutes nos activités.

Pour visiter le club et expérimenter le tir, carabine, pistolet, revolver, fusil, arbalète, une porte ouverte aura lieu le 4 juin en après-midi, venez nous visiter.

Pour plus de renseignements, visitez notre site au www.ctbsl.org

Éric Richard, président, 418 725-0564
Courriel : president@ctbsl.org

CORPORATION DU PATRIMOINE



Deuxième édition du prix du Patrimoine de Saint-Anaclet : L'appel de candidature est lancé !

La corporation est fière d'annoncer le lancement officiel de la deuxième édition du concours pour le prix du Patrimoine de Saint-Anaclet. Pour soumettre une candidature, les citoyens sont invités à communiquer avec le Conseil d'administration (CA) par courriel pour obtenir le formulaire de candidature. Ce dernier comprend une description d'une demi-page du projet de mise en valeur de notre patrimoine bâti. Les critères d'évaluation sont :

- Préservation des attributs d'origine
- Travail, investissement et qualité des interventions
- Aménagement extérieur et site du bâtiment
- Histoire et valeur symbolique pour la communauté
- Valeur patrimoniale du bâtiment
- La qualité du dossier présentant le projet.

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 1^{er} juillet à patrimoine-anaclet@hotmail.com. Les deux prix, soit une plaque commémorative à apposer sur le bâtiment gagnant et un certificat personnalisé, seront remis à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera à la mi-novembre.

Mélanie Castonguay et Samuel Saint-Laurent pour la
Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

Mois de l'arbre et de la forêt

#faitdebois

Saviez-vous que le bois est utilisé dans la fabrication des écrans à cristaux liquides des télévisions, des téléphones et des ordinateurs et que l'on en retrouve même dans le vin rouge? Les produits du bois et de ces dérivés sont partout dans notre quotidien. La forêt n'est pas seulement un moteur économique important. Les arbres sont essentiels à la qualité de notre air parce qu'ils contribuent à la réduction de l'effet de serre et parce qu'ils freinent les changements climatiques. Par leur photosynthèse, les arbres captent le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère et relâchent de l'oxygène dans notre air. Nous ne survivrions pas sans ces silencieux alliés!

Pourquoi ne pas profiter de cette période parfaite pour la plantation d'un arbre pour compléter votre aménagement? Leur système racinaire participe à la stabilisation des sols et à la filtration de l'air, ils offrent de l'ombrage lors des chaudes journées d'été et ils attirent les oiseaux. Sans demander beaucoup d'entretien, les arbres ajoutent de la valeur à votre terrain. D'ailleurs, une réglementation municipale prévoit certaines dispositions entourant la plantation d'arbres. Voilà une bonne façon d'en faire bénéficier les générations futures.

Votre comité Embellissement

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/maf/pdf/feuilleter-planter-un-arbre.pdf>